



PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ARRETE DU 15 JUN 2010

**portant modification de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2008
renouvelant l'ensemble des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du
schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-1 et L. 212-3 à L. 212-11, et R. 212-26 à R. 212-47 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1995 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vilaine et désignant le préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE du bassin de la Vilaine ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2008 instituant la commission locale de l'eau du SAGE Vilaine ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2008 renouvelant l'ensemble des membres de la commission locale de l'eau du SAGE VILAINE modifié ;

Vu les arrêtés du 19 janvier 2009 et 7 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 16 septembre 2008 ;

Vu les propositions des assemblées délibérantes du Conseil Régional de Bretagne en date du 15 avril 2010, du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 9 avril 2010, et de l'assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine en date du 25 juin 2009,

Vu la proposition de la fédération de pêche de la Loire Atlantique en date du 6 mai 2010,

Vu la proposition de l'association « eau et rivière de Bretagne » en date du 2 juin 2010,

Vu la proposition du comité régional Bretagne canoë kayak en date du 1^{er} juin 2010,

Vu la proposition du conseil d'administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine du 14 juin 2010,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1 – La composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine, est composée comme suit :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants du Conseil régional de Bretagne

- Mr François GUEANT
- Mme Monique DANNION

Représentant du Conseil régional des Pays de la Loire

- Mr Eric THOUZEAU

Représentants du Conseil général d'Ille et Vilaine

- Mr Philippe BONNIN - Conseiller Général du canton de Bruz
- Mr Christophe MARTINS - Conseiller général du canton de Montfort-sur-Meu
- Mr Pierre-Yves REBOUX - Conseiller général du canton de Maure-de-Bretagne.

Représentants du Conseil général du Morbihan

- Mme Yvette ANNÉE - Conseillère générale du canton d'Allaire
- Mr Joseph LEGAL - Conseiller général du canton de Malestroit
- Mr François HERVIEUX - Conseiller général du canton de Rochefort-en-Terre.

Représentants du Conseil général de la Loire-Atlantique

- Mr Yvon MAHÉ - Conseiller général du canton de Saint-Nicolas-de-Redon
- Mr Yannick BIGAUD - Conseiller général du canton de Guémené-Penfao.

Représentants du Conseil général des Côtes d'Armor

- Mr Robert NOGUES - Conseiller général du canton d'Évran
- Mr André CALISTRI - Conseiller général du canton de Dinan Ouest

Représentant du Conseil général de la Mayenne

- Mme Nicole BOUILLON - Conseillère générale du canton de Loiron

Représentant du Conseil général du Maine et Loire

- Mme Marie-Jo HAMARD - Conseillère générale du canton de Pouancé

Représentants des Maires d'Ille et Vilaine

- Mr Jean-Louis GAUTIER, Maire de Landujan
- Mme Annie DAVY, Maire de Bédée et présidente du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu
- Mr Michel DEMOLDER, Adjoint au Maire de Pont Péan et Président du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seiche Aval
- Mr Thierry TRAVERS, Adjoint au Maire de Val d'Izé et Président du Syndicat Intercommunal du Bassin du Chevré
- Mr Marc HERVÉ, Conseiller Municipal de Rennes et Président du Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais
- Mr Hubert HUCHET, Adjoint au Maire d'Argentré-du-Plessis et Président du Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Vilaine Amont
- Mr Jean-Paul LEFEUVRE, Adjoint au Maire de Pacé et Président du Syndicat Intercommunal de la Flume.

Représentants des Maires du Morbihan

- Mr André PIQUET, Maire de BOHAL et Président du Grand Bassin de l'Oust
- Mr Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arz
- Mr Jean-Claude LOZE, Maire de la Grée Saint Laurent
- Mr René MORICE, Maire de Glénac
- Mr Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint Dolay.

Représentants des Maires de la Loire-Atlantique

- Mr Yves DANIEL, Maire de Mouais
- Mme Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac
- Mr Pierre DEMERLE, Adjoint au Maire de Nozay et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant du Don.

Représentants des Maires des Côtes d'Armor

- Mr Joseph COLLET, Maire de Trévé et Président du SYMEOL
- Mr Philippe LEMONNIER, Adjoint au Maire de St Vran
- Mr Michaël TREGOUËT, Adjoint au Maire de Loscouet sur Meu.

Représentant des établissements publics locaux

- Mr Jean-François GUERIN, Membre du Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine – EPTB Vilaine.

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Représentants des Chambres d'Agriculture et du Syndicalisme agricole :

- Mr Joseph MENARD, représentant la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine
- Mr Aimé CHAUVIN, représentant la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique
- Mr Alain GUIHARD, représentant la Chambre d'Agriculture du Morbihan

Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne

- Mr le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- Mr le Président de l'Union Patronale Interprofessionnelle de Bretagne ou son représentant

Représentant des Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire

- Mr le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie des Pays de la Loire ou son représentant

Représentant des Propriétaires riverains

- Mr Bernard DU RÉAU – Président du Syndicat de la Propriété rurale d'Ille et Vilaine

Représentant des Conchyliculteurs ou Pêcheurs professionnels

- Mr Christophe PORCHER

Représentants des Associations de protection de la Nature

- Mr Richard GIOVANNI – Association « Eau et Rivières de Bretagne »
- Mme Françoise LACHERON – Association « Bretagne Vivante »

Représentants des Associations de pêche et de pisciculture

- Mr Claude BOUESSAY – Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine
- Mr Roland BENOIT – Président de la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique
- Mr Christian LE CLEVE – Délégué général de la Fédération de pêche du Morbihan

Représentants des sports et loisirs nautiques

- Mr François CHEVRIER – Comité régional Bretagne Canoë-Kayak
- Mr Charly BAYOU – Comité des Canaux Bretons

Représentants des Associations de Consommateurs d'Ille et Vilaine

- Mr Claude DELABROSSE – Maison de la Consommation et de l'Environnement

Représentant des Associations de sinistrés

- Mr Patrick STUTZINGER – Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine

III – Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)
- Le Préfet de la Région Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)
- Le Préfet de la Région Pays de la Loire ou son représentant (DREAL Pays de la Loire)
- Le Préfet de l'Ille et Vilaine ou son représentant (le Sous-Préfet de Redon)
- Le Préfet du Morbihan ou son représentant
- Le Préfet de Loire-Atlantique ou son représentant (MISE 44)

- Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant (MISE 22)
- Le Préfet de Mayenne ou son représentant (MISE 53)
- Le Préfet du Maine et Loire ou son représentant (MISE 49 ou DDASS 49)
- Le Chef de la MISE d'Ille et Vilaine
- Le Chef de la MISE du Morbihan
- Le Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Le Représentant de la Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Représentants des Organismes scientifiques

- Mr Pierre AUROUSSEAU – UMR SAS, Professeur Agrocampus Rennes
- Mr Yves QUÉTÉ – Ingénieur Géo Sciences

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur les sites Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine.

Article 3 – Les Secrétaires Généraux des Préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD